

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal.....45
Membres en exercice.....45
Présents ou représenté.e.s
à la séance.....44
Absent.e.s.....01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-03-05-DD :

Rapport sur la situation en matière de
développement durable 2020

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **douze mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

| | | |
|-------------------|------------------|--------------|
| Mme FENASSE | a donné mandat à | M. ORJEBIN |
| M. LACHELACHE | a donné mandat à | Mme LARABI |
| Mme NIAKHATE | a donné mandat à | M. MORA |
| M. CHAMPETIER | a donné mandat à | Mme LELU |
| Mme GARNIER | a donné mandat à | Mme BENZIANE |
| Mme MICHEL | a donné mandat à | M. ORJEBIN |
| M. MULLER | a donné mandat à | Mme LELU |
| M. DAUMONT-LEROUX | a donné mandat à | Mme MARTINEZ |
| M. GUYOT | a donné mandat à | Mme LECOQ |

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-1-1 et D 2311-15,

VU le Code de l'Environnement, notamment son article L110-1,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement - dite « Grenelle 2 », notamment son article 255,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

VU la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable à Fontenay-sous-Bois,

CONSIDERANT que dans les Communes de 50 000 habitants et plus, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

CONSIDERANT que la ville de Fontenay-sous-Bois a mené différentes actions en faveur des cinq finalités du développement durable en 2020,

À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du rapport 2020 sur la situation de matière de développement durable à Fontenay-sous-Bois,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 2.2 MAR. 2021
Publication
le 2 2 MAR. 2021
Notification
le 2.2 MAR. 2021
Certifié exécutoire
Le Maire,

